



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
3ème année
GESTION
parcours Achats et logistique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence
3ème année
GESTION
parcours Achats et logistique

est composée comme suit :

- M. FARNAULT PASCAL, Associé professeur à mi-temps
- Mme KLEINHOLT MARIE-CLAUDE, Vacataire-non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Fait à Toulouse, le 17/01/2022

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

